



Comité d'athlétisme de l'Ain
Commission départementale des courses hors stade

Formulaire de demande d'organisation d'une course pédestre hors stade

2018

Chapitre I, article A 11 du règlement des courses hors stade élaboré par la fédération Française d'Athlétisme

Nom de l'épreuve :

Date de l'épreuve :

Heure du 1^{er} départ :

Heure d'arrivée du dernier :

Lieu du départ de l'épreuve :

Lieu de l'arrivée :

Adresse e-mail de la mairie :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

N° de téléphone :

email :

Votre dossier comprendra :

- 1) Une demande d'organisation rédigée sur ce formulaire (année en cours)
- 2) Un règlement de l'épreuve indiquant en particulier pour chacune des courses, l'heure de départ, la distance, les catégories concernées et précisant l'obligation de certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.
- 3) Un plan (carte) du parcours (**tracé lisible**), comportant la localisation du départ, de l'arrivée, des signaleurs, des postes de secours, et des zones d'épongeage et de ravitaillement.
- 4) La liste des voiries empruntées et des communes traversées si le territoire de plusieurs communes est concerné.
- 5) Une photocopie d'attestation d'assurance précisant la date, le lieu et les montants couverts pour les participants et les préposés à la manifestation.
- 6) Le projet de bulletin d'inscription qui sera rempli et signé par le participant ou son responsable légal.
- 7) La liste des signaleurs agréés comportant le N° et le lieu de délivrance du permis de conduire.
- 8) Attestation de convention de présence des secouristes, du médecin et de l'ambulance selon nécessité.
- 9) Pour les courses en montagne, un profil du parcours indiquant le dénivelé et les passages délicats.
- 10) Un formulaire Natura 2000 dûment rempli.

Et le chèque à l'ordre de la CDCHS : 4^{ème} catégorie : 15€/ 3^{ème} : 30€/ 2^{ème} : 45€/ 1^{ère} : 60€. Hors catégorie : 75€

Un exemplaire papier complet sera expédié **8 semaines** avant l'épreuve (dernier délai) à : Arnaud Huber, 55 rue du Montignon 01580 IZERNORE, **un exemplaire numérisé sera envoyé dans le même temps à la préfecture** (un ou deux dossier compressés). Toute les épreuves se déroulant sur la voie publique doivent être agréées par la CDCHS01. Cette dernière peut refuser d'instruire un dossier incomplet, arrivé hors délai, non inscrit au calendrier départemental s'il porte préjudice à une épreuve déjà inscrite.

Le règlement des courses hors stade se trouve sur le site athlé.org rubrique courses hors stade.